

Division de l'organisation scolaire de la Drôme

Référence de l'arrêté : arr. n°CS-2025-2

ARRÊTÉ

**portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de la Drôme
pour l'année scolaire 2025/2026**

La directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Drôme

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition,
des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

VU le code de l'Éducation, notamment les articles D211-9 et R235-11,

VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à la gouvernance académique,

VU le décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

VU le retrait de 10 postes d'enseignants du 1^{er} degré au département
de la Drôme au titre de l'année scolaire 2025-2026,

VU l'avis des maires concernés,

VU le Comité Social d'Administration consulté le 12 juin 2025,

VU le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale consulté le 3 juillet 2025.

ARRETE :

TITRE 1 : IMPLANTATION D'EMPLOIS**ARTICLE 1 Les emplois suivants sont attribués à compter du 1^{er} septembre 2025 :****Emplois en école maternelle**

0261163Y MONTELIER E.M.PU GEORGES CHARPAK 1 poste

Emplois en école primaire

0261312K BEAUSEMBLANT E.P.PU ARC EN CIEL 1 poste

0260675T GRANGES LES BEAUMONT E.P.PU HENRI MACHON 1 poste

Décharges de direction

0261312K BEAUSEMBLANT E.P.PU ARC EN CIEL 0,08 poste

0261163Y MONTELIER E.M.PU GEORGES CHARPAK 0,25 poste

Emploi spécifique en unité d'enseignement pour enfants allophones arrivants**Circonscription de Valence Hermitage**

0260985E BOURG LES VALENCE E.E.PU EMILE BARTHELON 0,50 poste

ARTICLE 2 Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)Poste d'enseignant référent pour une expérimentation EBEP (Elèves à Besoins Educatifs Particuliers)

0260141M BUIS LES BARONNIES E.E.PU LOUIS AICARDI 0,50 poste

ARTICLE 3 Poste hors la classe**Conseiller pédagogique départemental**

Conseiller pédagogique départemental dédié au numérique 1 poste

**ARTICLE 4 Ouvertures de postes classe à titre provisoire pour un an
Soit jusqu'au 31/08/2026**

0260860U CREST E.E.PU ANNE PIERJEAN 1 poste

0260689H JAILLANS E.E.PU FRANCOIS EYNARD 1 poste

0260279M MORAS EN VALLOIRE E.P.PU 1 poste

**ARTICLE 5 Décharge de direction à titre exceptionnel, liée à l'ouverture de poste
classe à titre provisoire pour un an, soit jusqu'au 31/08/2026**

0260860U CREST E.E.PU ANNE PIERJEAN 0,08 poste

0260689H JAILLANS E.E.PU FRANCOIS EYNARD 0,25 poste

**ARTICLE 6 Reconduction du poste d'enseignant "Réussite Objectif 6ème REP+"
jusqu'au 31/08/2026**

Rattachement administratif EEPU Le Rocher à Pierrelatte 0261244L 1 poste

**ARTICLE 7 Ouverture de postes hors la classe à titre provisoire pour un an
Soit jusqu'au 31/08/2026**

Référent départemental

Référent départemental Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) 1 poste

Coordonnateur Cité éducative

Coordonnateur au titre de la Cité éducative de Valence 1 poste

Reconduction de moyens exceptionnels - Contrat Local d'Accompagnement et Quartier Politique de la Ville

Mesures provisoires - Date de fin : 31/08/2026

0261164Z	DONZERE E.E.PU ANDRE JULLIEN		0,50	poste
0261222M	MONTELIMAR E.E.PU JOLIOT CURIE		0,17	poste
0260939E	MONTELIMAR E.E.PU LES GREZES		0,25	poste
0260616D	MONTELIMAR E.M.PU NOCAZE - GREZES		0,25	poste
0260443R	ST VALLIER E.P.PU GISELE HALIMI		0,17	poste

Pour mémoire (arrêté de carte scolaire n°CS-2025-1 du 17 mars 2025) :

Mesure provisoire - Date de fin : 31/08/2026

0260660B	VALENCE E.M.PU FERDINAND BUISSON		0,17	poste
----------	----------------------------------	--	------	-------

TITRE 2 : RETRAITS D'EMPLOIS

ARTICLE 8 Les emplois suivants sont retirés à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Emplois en école maternelle

0260620H	NYONS E.M.PU MEYNE		1	poste
0260628S	ROMANS SUR ISERE E.M.PU JULES NADI	REP	1	poste
0260783K	VALENCE E.M.PU MICHEL DE MONTAIGNE		1	poste

Emplois en école élémentaire

0261348Z	ST RAMBERT D'ALBON E.E.PU FERNAND ET AUGUSTA MARTIN	REP 15	1	poste
0261212B	VALENCE E.E.PU CELESTIN FREINET	REP 15	1	poste

TITRE 3 : POUR INFORMATION

ARTICLE 9 Maintien de décharges de direction exceptionnelles

Mesures provisoires - Date de fin : 31/08/2026

0261217G	EYMEUX E.M.PU L'ECANCIERE		0,25	poste
0260628S	ROMANS SUR ISERE E.M.PU JULES NADI	REP	0,08	poste
0260783K	VALENCE E.M.PU MICHEL DE MONTAIGNE		0,25	poste

ARTICLE 10 Inclusion scolaire

Implantation de l'emploi en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire ULIS (arrêté de carte scolaire du 14/03/2025) à l'EPPU Grangeneuve de Montélimar 0261018R.

ARTICLE 11 Changement de nature d'école

Circonscription de Valence Rhône

L'école élémentaire d'application Léo Lagrange de Valence (0260242X) devient une école élémentaire ordinaire à compter du 1er septembre 2025 et conserve son UAI (mesure présentée lors du CSA académique du 17/06/2025) avec retrait d'un support de décharge de maître-formateur (0,33 ETP) et d'un support de décharge de direction (0,17 ETP).

ARTICLE 12 **Changement de dénomination d'école**

Circonscription de Crest	
AUBRES - E.E.PU 0260555M	L'école devient E.E.PU AUBRES - LES PILLES et conserve son UAI 0260555M

ARTICLE 13 **Création de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)**Circonscription de Romans Vercors

Création d'un RPI entre les communes de La Chapelle en Vercors et Saint Agnan en Vercors.

TITRE 4 : MESURES TECHNIQUES**Modification de lieux d'implantation aux fins de mise en cohérence des supports administratifs et des****ARTICLE 14** **besoins d'enseignements spécifiques****Postes d'enseignants en Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A)**Circonscription de Montélimar : deux pôles UPE2A (EPPU Les Allées Montélimar 0261191D et EPPU Grangeneuve Montélimar 0261018R)

Transfert d'un poste IEEL 1 ETP de l'EPPU Pracomtal de Montélimar 0260865Z vers l'EPPU Les Allées Montélimar 0261191D

Transfert d'un poste IEEL 0,25 ETP de l'EPPU Les Allées Montélimar 0261191D vers l'EPPU Grangeneuve Montélimar 0261018R

Circonscription de Nyons: un pôle UPE2A (EPPU Le Rocher Pierrelatte 0261244L)

Transfert d'un poste IEEL 0,75 ETP de l'EPPU de St-Maurice-sur-Eygues 0260417M (circonscription de Nyons) vers l'EPPU Le Rocher de Pierrelatte 0261244L (circonscription de Nyons).

Transfert d'un poste IEEL 0,25 ETP de l'EPPU Pracomtal de Montélimar 0260865Z (circonscription de Montélimar) vers l'EPPU Le Rocher de Pierrelatte 0261244L (circonscription de Nyons).

Circonscription de Valence Rhône : trois pôles UPE2A (EPPU Albert Bayet Valence 0261282C, EPPU Jules Michelet de Valence 0261281B et EPPU Léon Archimbaud Valence 0261025Y)

Transfert d'un poste IEEL 0,50 ETP de l'EPPU Ferdinand Buisson de Valence 0261349A vers l'EPPU Jules Michelet de Valence 0261281B

Transfert d'un poste IEEL 1 ETP de l'EPPU Louis Pergaud de Valence 0261313L vers l'EPPU Léon Archimbaud de Valence 0261025Y

ARTICLE 15 Un extrait conforme de cet arrêté sera adressé à chaque maire concerné.

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Signé le 4 juillet 2025 par Mme Nathalie KUEHN,

Directrice académique des services de l'éducation nationale de la Drôme

Pour le recteur et par délégation

Conforme à l'original, disponible sur demande